

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1019

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée régulière du 10 janvier 2022, le règlement no 1019 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2022".

Ledit règlement est maintenant en vigueur et déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, 186, rue Principale Sud. Toute personne intéressée peut en demander une copie en s'adressant au service du greffe par téléphone au 819-449-2800, poste 205 ou par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca ou en se rendant sur le site web de la Ville à www.ville.maniwaki.qc.ca

DONNÉ À Maniwaki, ce 21^e jour du mois de janvier 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino Odjick, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de janvier 2022.

Louise Pelletier, greffière